

PROCES VERBAL DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ALGER LE 26.12.2013

L'an Deux Mille Treize le Vingt Six du mois de Décembre s'est tenu la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Organisation des Comptables Agréés.

Ordre du Jour :

1. Rapport moral et financier au 31.12.2012
2. Rapport du Censeur
3. Adoption des Résolutions
4. Divers

Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de nos Chouhada, le Président de l'Organisation M. BOUCHIBANE Hocine, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte.

L'Assemblée procède aussitôt à l'élection des Trois membres du bureau de l'A.G. :

- * M. FOUFA Hamid
- * Mme. BOUNEFRAT Hafida
- * M. REDJIMI Larbi

Après lecture des rapports, moral et financier, et après audition de l'intervention de Mme. KHETIB Nouzha Censeur de l'Organisation, après débat il a été arrêté et décidé ce qui suit :

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale, adopte le contenu des deux rapports et donne quitus aux Membres du Conseil de l'Organisation.

Comme aussi, elle mande le dit conseil à l'effet de lever les réserves du Censeur dans les meilleurs délais.

Enfin, l'Assemblée Générale décide de ce que la comptabilité de l'Organisation soit limitée à celle en vigueur légalement pour les associations.

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée générale maintien le montant des cotisations pour 2013 et 2014 à 12.000.00 DA l'an et à titre exceptionnel, décide de ce que le recouvrement des deux années soit opéré au plus tard le 15 du mois de Janvier pour permettre l'acquisition du nouveau siège.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale mande le Conseil à l'effet de réclamer la quote part de l'Organisation sur le solde de la trésorerie en possession du liquidateur de l'ancien Ordre et de verser celle-ci au profit de l'opération acquisition et aménagement du nouveau siège.

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale mande le Conseil à l'effet d'achever le projet de barème des comptables agréés et de prendre les mesures adéquates pour sa mise en application.

Cette résolution est adoptée à la majorité

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Censeur Mme. KHETIB Nouzha et décide l'élection de M. REDJIMI Larbi en qualité de Censeur adjoint pour le reste du mandat à courir.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Suivent les signatures

M. FOUFA Hamid

Mme. BOUNEFRAT Hafida

M. REDJIMI Larbi.....